

Zeitschrift:	Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber:	Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band:	- (1992)
Heft:	4
Artikel:	Montaillou n'est pas une île : les derniers Cathares, Pierre Clergue et Pierre Maury, devant leur juge
Autor:	Tremp, Kathrin Utz
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-870451

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTAILLOU N'EST PAS UNE ÎLE : LES DERNIERS CATHARES, PIERRE CLERGUE ET PIERRE MAURY, DEVANT LEUR JUGE

En 1975, l'historien français Emmanuel Le Roy Ladurie publie son livre «Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324», sorte de chronique d'un village cathare, basée sur le registre d'inquisition de l'évêque Jacques Fournier de Pamiers (1317-1326). Au cours de l'année académique 1991/1992, Mme Kathrin Utz Tremp a dirigé à l'Université de Lausanne un séminaire d'histoire médiévale de «re-lecture critique» de l'ouvrage de Le Roy Ladurie, en privilégiant une approche davantage centrée sur les acteurs dans une perspective historico-biographique. Le fait que tous les témoignages sont autant d'aveux consentis devant l'évêque inquisiteur Jacques Fournier, ne doit jamais être perdu de vue. Il constitue le filtre au travers duquel il faut écouter les dépositions de deux des accusés cathares, dont Le Roy Ladurie avait fait les «héros» de son livre : Pierre Clergue, curé de Montaillou, et Pierre Maury, simple berger.

1. *Introduction*

En 1975 parut à Paris un ouvrage auquel non seulement les spécialistes, mais également le grand public réservèrent un accueil enthousiaste : en peu de temps plus de deux cent mille exemplaires furent vendus¹. Traduit par la suite en italien, américain, anglais, allemand et hollandais², son succès fut remarquable. Nous voulons parler de «Montaillou, village occitan de

1. Pierre ASSOULINE, «Ont-ils vraiment lu Montaillou?», *L'Histoire*, 15 (sept. 1979), p. 94-95.

2. *Storia di un paese : Montaillou. Un villaggio occitanico durante l'inquisizione (1294-1324)*, Milano : 1977; *Montaillou. The promised land of error*, New York : G. Braziller, 1978; *Montaillou, Cathars and Catholics in a French village, 1294-1324*, tr. B. Bray, London : Scolar Press, 1978; *Montaillou. Ein Dorf vor dem Inquisitor, 1294-1324*, Berlin : Propyläen, 1980; *Montaillou, een ketters dorp in de Pyreneë*, Amsterdam : B. Bakker, 1984.

1294 à 1324», livre que nous devons à l'historien français Emmanuel Le Roy Ladurie³, connu depuis sa thèse sur les paysans du Languedoc⁴. Lors de ce travail, Le Roy Ladurie constata dououreusement que, s'il pouvait tout connaître des conditions matérielles des paysans du Languedoc au début de la période moderne, ceux-ci ne se livraient en fin de compte jamais à lui. En effet, ces paysans ne se sont jamais exprimés eux-mêmes et ils restaient définitivement muets. En exploitant le registre de l'inquisition de l'évêque de Pamiers Jacques Fournier (1317-1326) pour son nouveau livre, Le Roy Ladurie pensait avoir rencontré des paysans qui ont ouvert la bouche et parlé, et ce pour le Moyen-Age déjà⁵.

Le registre d'inquisition de l'évêque Jacques Fournier fut édité en 1965 par Jean Duvernoy⁶, grand spécialiste des Cathares ; la traduction française fut publiée en 1978⁷. Depuis, les médiévistes se sont également penchés sur ce document et c'est ainsi que le livre d'Emmanuel Le Roy Ladurie a été soumis à une critique plus sévère⁸. Au cours de l'année académique 1991/1992, un séminaire d'histoire médiévale ayant pour thème «Montaillou — une re-lecture» fut organisé à l'Université de Lausanne, et nous voudrions présenter ci-après quelques résultats de ces travaux⁹.

3. Emmanuel LE ROY LADURIE, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris : Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1975. Edition en format poche : Gallimard (Coll. Folio Histoire), 1982.

4. Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les Paysans du Languedoc*, Paris/La Haye/New York : Mouton, 1966.

5. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 9 : «le témoignage, sans intermédiaire, que porte le paysan sur lui-même».

6. *Le Registre d'inquisition de Jacques Fournier, évêque de Pamiers (1318-1325)* (Manuscrit Vat. Latin n° 4030 de la Bibliothèque Vaticane), éd. J. Duvernoy, Toulouse : Privat (Bibliothèque méridionale 2^e sér., vol. 41/1-3), 1965.

7. *Le Registre d'Inquisition de Jacques Fournier (Evêque de Pamiers) 1318-1325*, tr. J. Duvernoy, 3 vols., Paris/La Haye/New York : Mouton (Civilisations et sociétés 43), 1978, cité ci-après RF 1-3.

8. Matthias BENAD, *Domus und Religion in Montaillou*, Tübingen : Mohr (Spätmittelalter und Reformation, Neue Reihe, 1), 1990.

9. Le séminaire était dirigé par Mme Kathrin Utz Tremp, les travaux sur Jacques Fournier, Pierre Clergue et Pierre Maury étaient présentés par Georg Modestin, Véronique Wezranowska-Jacot, ainsi que Eva Maier et Ruth Pfeiffer, qui ont également rédigé les parties respectives de cet article. Ruth Pfeiffer a de plus traduit en français l'introduction rédigée par Mme Kathrin Utz Tremp et assuré la rédaction finale. Le présent article s'appuie

Avant toute chose, précisons que l'activité inquisitoriale de l'évêque Jacques Fournier dans le diocèse de Pamiers (France du Sud-Ouest) ne s'est pas limitée aux seuls Cathares, mais touchait également les Vaudois ainsi que des hétérodoxes de toute sorte. Sur la centaine de cas dont il s'est occupé, le quart (25) provient d'un seul et même lieu : Montaillou, village situé au pied des Pyrénées. On peut admirer Le Roy Ladurie d'avoir su reconnaître d'emblée tout l'intérêt d'un tel matériel, mais beaucoup moins qu'il ait estimé nécessaire d'en tirer une «monographie villa-geoise¹⁰». Il déborde d'ailleurs constamment le cadre contraignant qu'il s'est lui-même imposé, à savoir les limites du village cathare Montaillou, pour se servir sans aucune gêne d'autres cas de l'évêque Jacques Fournier. Pour ses digressions sur l'amour il a ainsi recours à l'épisode de l'homosexuel Arnaud de Vérniolles, dont l'origine urbaine, en l'occurrence la ville épiscopale Pamiers, ne fait aucun doute. Pire, dans son chapitre «L'outre-tombe et l'autre monde», Le Roy Ladurie parle des représentations de l'au-delà d' Arnaud Gélis, sorte de messager des âmes, comme étant celles des Cathares de Montaillou¹¹.

Mais revenons d'abord à notre point de départ. Le livre d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur Montaillou comporte deux parties de taille inégale, la première, qui compte environ 200 pages a pour titre «Ecologie de Montaillou : La maison et le berger», et la seconde, d'environ 400 pages, est intitulée «Archéologie de Montaillou : Du geste au mythe». Par le mot-clé «écologie», dont le sens s'est entre-temps modifié, Le Roy Ladurie décrit l'élément qu'il place au centre de cette première partie (comme d'ailleurs de tout le livre), la «maison», la *domus*; elle revêt, à ses yeux, une importance centrale pour les paysans de Montaillou¹². Selon lui, la vie sociale du village se résumait à édifier par tous les moyens la puissance de sa propre *domus*, soit en s'associant pour ce faire à d'autres familles, soit en les

également sur les travaux des autres participants au séminaire, parmi lesquels nous ne pouvons que mentionner Sarah Burkhalter : *Emmanuel Le Roy Ladurie et le registre d'inquisition de Jacques Fournier* (présenté le 27 avril 1992) et Frédéric Pletscher : *Emmanuel Le Roy Ladurie et ses critiques* (présenté le 4 mai 1992).

10. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 19-21.

11. *Ibid.*, chap. VIII, XXVII. Voir aussi la critique de David HERLIHY, *Social History*, 4 (1979), p. 517-20.

12. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 52, note 1.

combattant jusqu'au sang. Dès lors, du moins en ce début du XIV^e siècle, l'appartenance de la *domus* à telle ou telle croyance — en l'occurrence la foi cathare ou la foi catholique — jouait un rôle déterminant dans la constitution des différentes factions. La maison la plus puissante du village était celle de la famille Clergue, qui occupait, par ses fils Bernard et Pierre, les fonctions de «bayle» et de curé, ce qui ne les empêchait nullement d'être parmi les adeptes les plus enthousiastes du dogme cathare. C'est dans le chapitre III de la première partie, que Pierre Clergue, prêtre catholique professant la doctrine cathare, fait sa première apparition. L'étalage, en seconde partie, de sa vie amoureuse déréglée, a sans doute contribué pour beaucoup au succès du livre¹³.

Dans la même première partie il est question d'un tout autre monde encore, celui des «petits pâtres» des «grandes transhumances» entre la France du Sud et l'Espagne. C'est là que les jeunes garçons du village de Montaillou paissaient les troupeaux de moutons; généralement les animaux appartenaient à des propriétaires des deux côtés de la frontière, plus rarement au berger ou à sa famille. Avec la pression grandissante de l'inquisition en France du Sud, l'Espagne devint toujours plus un pays d'accueil, une terre d'exil, ce qui n'a pas empêché Le Roy Ladurie de parler d'idylle bucolique¹⁴. Il veut pour témoin principal le berger Pierre Maury, dont il cite abondamment les aveux(!), très complets, auprès de l'inquisiteur Jacques Fournier et dont la «mentalité» se mue d'abord généreusement en une «mentalité pastorale», pour aboutir finalement à une «philosophie de Montaillou» par excellence. Celle-ci consisterait en un certain fatalisme paysan (ou méditerranéen ou encore islamique !), et, de surcroît, elle serait commune à Pierre Maury et Pierre Clergue¹⁵.

Dans la seconde partie, «archéologique», de son livre, Le Roy Ladurie approfondit les choses et examine tout ce qui se présente (ou ne se présente pas), depuis le berceau jusqu'au cercueil. A ce titre, il a réalisé un très beau chapitre sur l'amour des enfants au Moyen-Age, que Philippe Ariès a contesté dans son livre sur

13. Voir P. Assouline (cité note 1).

14. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 130: «Le souper [...] fut d'une sobriété digne de l'antique: viande, lait, fromage. Un repas de bergers de Virgile».

15. *Ibid.*, p. 190 sq.

«L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime» (1960). Dans cette seconde partie, Le Roy Ladurie revient aussi au curé Pierre Clergue et décrit (dans le chapitre IX) ses conquêtes féminines, dont le nombre aurait fait honneur à un laïc, sans parler d'un curé ! Mais, nous l'avons dit, Pierre Clergue n'était pas un prêtre catholique ordinaire, il justifiait son comportement par des arguments principalement cathares, donnant ainsi raison à ceux des polémistes catholiques qui accusent les cathares d'immoralité¹⁶. Pierre Clergue était ainsi non seulement un grand théoricien de la moralité (ou immoralité) cathare, mais aussi un grand praticien — et simultanément il représentait dans le village l'église catholique (et partant, l'inquisition !) : une situation qui n'est pas sans poser problème et dont on ne peut se débarrasser en ayant simplement recours, et de manière tout à fait anachronique, à Nietzsche¹⁷. Nous pouvons encore moins souscrire au chapitre XXVII qui traite des représentations de l'au-delà, et où, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, les convictions particulières à un petit groupe urbain, qui se retrouvait autour du sacristain Arnaud Gélis¹⁸, sont appliquées à toute la région ; de surcroît, la *domus* serait à nouveau constitutive de l'interprétation de cette vision de l'au-delà¹⁹. Pourtant, le ciel cathare n'avait rien, mais vraiment rien d'une *domus* !

16. Il suffit de consulter Pierre DES VAUX-DE-CERNAY, *Histoire albigeoise*, tr. P. Guébin & H. Maisonneuve, Paris : Vrin (L'Eglise et l'Etat au Moyen-âge 10), 1951, p. 7 : «Ceux qu'on appelait "croyants des hérétiques" s'adonnaient à l'usure, à l'homicide, aux plaisirs de la chair, au parjure et à toutes les perversités : ils péchaient avec une sécurité et une frénésie d'autant plus grandes qu'ils croyaient faire leur salut, sans restitutions de leurs vols, sans confession ni pénitence, pourvu qu'à l'article de la mort il pussent réciter le *Pater Noster* et recevoir de leurs maîtres l'imposition des mains (le *consolamentum*) ; p. 8 : «Nous ne croyons pas devoir passer sous silence que certains hérétiques disaient que personne ne pouvait pécher à partir de l'ombilic et plus bas [...]; ils disaient encore qu'il n'y a pas plus de péché à dormir avec sa sœur qu'avec n'importe quelle autre femme...».

17. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 227.

18. Pour Arnaud Gélis, voir Kathrin UTZ TREMP, «Waldenser und Wiedergänger. Das Fegefeuer im Inquisitionsregister des Bischofs Jacques Fourrier von Pamiers (1317-1326)» in *Katalog zur Ausstellung Himmel, Hölle, Fegefeuer*, éd. E. & P. Jezler, Zürich : Landesmuseum, 1994 (à paraître).

19. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 611 : «Le paradis sera comme une immense *domus* de Montaillou, où les Montalionais s'aimeront sans frontières, comme s'ils étaient les domiciliés les uns des autres. Comme s'ils étaient tous pères, mères, frères, sœurs, parties intégrantes d'un *ostal* gigantesque et unique à l'échelle de l'humanité».

L'un des problèmes majeurs²⁰ du livre d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur Montaillou est qu'on ne peut distinguer, sur la base du registre d'inquisition de Jacques Fournier, ce qui relève du catharisme de ce qui est de Montaillou. Le Roy Ladurie dit clairement que son but n'est pas de faire une étude du catharisme, mais bien de la «mentalité rustique»²¹. Dans le cas de Montaillou, cette mentalité ne peut, à nos yeux, être dissociée du catharisme. Un exemple : Le Roy Ladurie parle d'un folklore «anti-eucharistique» largement répandu dans les Pyrénées ; le registre, lui, nous apprend que ce «folklore» s'enracine dans le catharisme²².

S'interroger sur la part du catharisme amène nécessairement à se poser la question de l'«historicité» de cette culture. Le catharisme était-il présent à Montaillou depuis son apparition dans le Sud de la France, soit depuis le XII^e siècle²³, ou seulement depuis la fin du XIII^e, depuis l'activité missionnaire des frères Pierre et Guillaume Authié, lesquels, après une conversion tardive (aux environs de 1295) et une période de «formation» de plusieurs années en Lombardie, parcouraient le Haut-Pays du comté de Foix pour y répandre le catharisme ?²⁴ Contrairement aux affirmations de Le Roy Ladurie, Montaillou n'était pas une île, ni dans l'espace, ni dans le temps²⁵, mais se rattachait bien à

20. Pour notre critique, nous ne mentionnerons pas les fautes «artisanales» (allant de grossières erreurs de traduction à de grossières erreurs de compréhension) et renvoyons pour cela aux critiques de Leonard E. BOYLE, «Montaillou revisited : *Mentalité and Methodology*», in *Pathways to Mediaeval Peasants*, éd. J. A. Raftis, Toronto : Pontifical Institute of Mediaeval Studies (Papers in Mediaeval Studies 3), 1981, p. 119-40, et de D. Herlihy (cité note 11).

21. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 346 : «Ruralisée de la sorte, l'hérésie albigeoise me fournit l'occasion d'étudier non point le Catharisme en lui-même, qui n'est pas mon sujet, mais tout bonnement la mentalité rustique».

22. *Ibid.*, p. 230 ; cf. RF 1, p. 260, 261, 262, etc.

23. Elie GRIFFE, *Les Débuts de l'aventure cathare en Languedoc (1140-1190)*, Paris, Letouzey et Ané, 1969 ; le même, *Le Languedoc cathare de 1190 à 1210*, Paris : Letouzey et Ané, 1971 ; le même, *Le Languedoc cathare au temps de la croisade (1209-1229)*, Paris : Letouzey et Ané, 1973 ; le même, *Le Languedoc cathare et l'inquisition (1229-1329)*, Paris : Letouzey et Ané, 1980, fournissent une bonne vue d'ensemble.

24. Jean DUVERNOY, «Pierre Authier», *Cahiers d'études cathares*, 21, n° 47, (1970), p. 9-49.

25. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 430 : «Les Montalionais vivent

une réalité contextuelle géographique et historique précise. Le Roy Ladurie a, en fait, tenté de changer en «longue durée» une «courte durée» — qu'il définit lui-même dans le titre de son livre : «Montaillou, village occitan de 1294 à 1324» — faisant de Montaillou une «île» et qualifiant son ouvrage de «monographie villageoise». Il a employé des méthodes empruntées aux sciences sociales, ainsi qu'à l'ethnologie pour les appliquer à un objet lequel, dans son «historicité», ne s'y prête pas ou alors seulement en partie.

A ce conditionnement du village par l'histoire ne participe pas seulement le catharisme, mais également et pour une grande part l'inquisition, car elle a non seulement enregistré et transmis la situation de Montaillou, bien plus, elle a marqué de son empreinte et transformé le village de manière décisive. Si tous ces paysans parlaient autant de religion, apparemment en toute liberté, c'était non seulement parce que la mission des frères Authié avait ravivé leur croyance, mais avant tout parce que l'inquisiteur les interrogeait (pour les juger !) précisément sur leurs opinions religieuses. Dans ce sens, la première vague d'arrestations (1309), dirigée encore à ce moment-là par l'inquisition de Carcassonne ainsi que l'entrée en fonctions de l'évêque inquisiteur Jacques Fournier en 1317 constituaient des changements importants de la vie villageoise ; ce n'est pas pour rien que ces événements ont été rappelés à maintes reprises dans l'exil espagnol. En aucun cas, le registre d'inquisition de Jacques Fournier ne nous offre un «témoignage, sans intermédiaire, que porte le paysan sur lui-même²⁶». Il y a bel et bien eu un intermédiaire, et cette présence change tout, car l'intermédiaire a pour nom Jacques Fournier. C'est pourquoi nous lui avons accordé la première place dans cet article : il est en quelque sorte le filtre au travers duquel on est contraint d'écouter et le prêtre Pierre Clergue et le berger Pierre Maury.

En ce qui concerne ces deux personnages, nous pensons qu'il est davantage en accord avec la source de présenter d'abord la

donc dans une “île du temps” ; elle est coupée du passé, plus encore que du futur ; aux horizons de cette île n’émergent, vers l’amont et vers l’aval, que les Borromées lointaines du paradis perdu, et de la résurrection pour finir» ; p. 445 : «Au terme de cette recherche métrologique, puis territoriale et géographico-culturelle, se définit, après l’ “île de temps”, l’ “île d’espace”, au sein de laquelle s’inclut Montaillou».

26. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou* , p. 9.

personne, avec son caractère propre, ou — dans le sens de l'inquisition — de les traiter en cas individuels, et non pas, comme l'a fait Emmanuel Le Roy Ladurie, en représentants de mentalités n'ayant probablement jamais existé en tant que telles. C'est justement cette démarche, qui consiste à isoler un personnage dans sa perspective historico-biographique, qui permettra de dégager et distinguer d'éventuels similitudes ou parallélismes. Pierre Clergue serait peut-être à placer dans une série de renégats générée par le combat contre l'hérésie ; ce qui le distingue d'autres renégats est le fait qu'en son cœur il soit cependant resté un cathare ; sa «conversion», en effet, relève du pur opportunitisme, il s'agissait de placer un Clergue à la cure du village.

Quant à Pierre Maury, nous supposons chez ce personnage une influence franciscaine. Bien que cette hypothèse semble d'abord absurde à l'égard d'un adepte du catharisme, dont l'adhésion à cette croyance n'était pas liée au seul fait d'une tradition familiale, mais qui a vécu une véritable conversion à une époque où cela ne constituait plus la norme, nous voulons renvoyer à cet endroit aux racines communes du catharisme et du franciscanisme dans le mouvement de pauvreté du XII^e siècle. Par ailleurs, l'église catholique envisageait justement de reconquérir (ou simplement de conquérir ?) le haut-pays du comté de Foix, et ce au moyen de la force aussi bien que de la conviction. Il est certain que Pierre Maury a eu des contacts avec ceux que Pierre Clergue et les gens de Montaillou avaient pour habitude de nommer les «loups» et les «chiens», à savoir des frères d'ordres mendiants. Aussi bien Pierre Maury que Pierre Clergue — et c'est cela et non le fatalisme qu'ils ont en commun ! — se situaient à la frontière du catholicisme (re)naissant et d'un catharisme exsangue, et les deux hommes, chacun à sa manière, sont restés fidèles au catharisme.

2. *Jacques Fournier, évêque-inquisiteur, ou la difficulté de parler inquisition*

Comment parler inquisition à une époque qui nous permet de chanter à haute voix les vertus de droits tels la liberté religieuse, la liberté de conscience ou la libre expression ? Comment approcher une institution qui nous semble aller à l'encontre de tous ces droits, une institution que nous sommes facilement tentés d'associer à tous les instruments de répression dont le passé ne

fut pas dépourvu et dont notre siècle est si riche (du moins en ce qui concerne leur efficacité, notre ère a permis un degré de perfection sans précédent)? En d'autres termes, avec quels yeux percevons-nous la silhouette du chasseur, nous, dont la sympathie est acquise à la proie, tant au contestataire averti des conséquences de ses convictions (du moins au contestataire mort, auréolé par l'histoire), qu'à la victime égarée dans les rouages d'un mécanisme dont elle ne saisit ni les contours, ni les enjeux ?

De telles questions s'imposent à chaque fois qu'on sort de l'ordre du général, si confortablement brumeux, pour aborder le destin d'un inquisiteur particulier (qui dit que seules les victimes aient des «destins»?). Ces questions s'imposent d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un personnage qui — comme Jacques Fournier — semble défier tous nos clichés au sujet de «l'inquisiteur».

La carrière inquisitoriale de Jacques Fournier, à l'époque encore évêque de Pamiers, et qui sera cardinal en 1327, et pape avignonais sous le nom de Benoît XII en 1334, se situe dans le cadre d'un catharisme tardif, qui — presque un siècle après la fin de la Croisade albigeoise — embrase une dernière fois quelques contrées de la France méridionale. Les événements se déroulent dans le comté de Foix, couvert de nos jours en partie par le département de l'Ariège. Le comté de Foix est un pays à la structure géographique contrastée. Au sud, il s'appuie contre les Pyrénées. Au nord, une large plaine dotée d'un climat relativement doux s'ouvre en direction de la ville de Toulouse, s'opposant ainsi à la partie montagneuse, peu accueillante. Dans cette partie où le taux des précipitations dépasse toute l'année celui du pays plat limitrophe, les sommets peuvent atteindre plus de 3000 mètres, et les températures approcher les moins dix degrés en hiver. Le nombre des jours de gelée y est ainsi comparable à celui des Alpes. Même aujourd'hui, ce pays à caractère périphérique est peu peuplé et le trafic s'y fait rare.

A une époque où l'inquisition avait fait rage en d'autres contrées plus accessibles, sa situation isolée faisait de ce pays montagneux un lieu rarement fréquenté par des inquisiteurs (si l'on fait abstraction de quelques irruptions sporadiques de tribunaux ambulants²⁷), et donc un foyer propice aux dernières

27. Citons l'exemple des raids de l'inquisiteur dominicain de Carcassonne, Geoffroy d'Ablis, qui semait la crainte au cours de ses «rafles» qui le menaient à Pamiers, voire même dans les régions

flambées d'un catharisme tardif, qui avait gardé de ses ancêtres le souvenir de certaines formes plutôt que l'édifice spirituel. De plus, quelles résistances les adeptes avaient-ils à craindre de la part des pouvoirs féodaux locaux, dont la dynastie elle-même n'était pas tout à fait exempte de la suspicion d'hérésie...? Quant au bras épiscopal, Toulouse, centre de l'immense diocèse auquel appartenait le comté de Foix, il était loin, et la visite pastorale difficile à accomplir.

Suite à cette situation particulièrement insatisfaisante, Boniface VIII fit créer en 1295 un nouveau diocèse, qui regroupait précisément les districts les plus atteints par les agissements des hérétiques. La ville de Pamiers se vit attribuer la dignité de siège épiscopal, qui fut en plus doublé d'un ressort inquisitorial propre. A notre connaissance, la mise en place de cet appareil répressif resta sans grand lendemain : les archives inquisitoriales restent muettes pour les années d'après 1302, et les deux premiers évêques de Pamiers demeurèrent passifs face à l'hérésie.

Le jeune abbé du couvent cistercien de Fontfroide, originaire de la région en question (avec tous les avantages que ce fait implique) et théologien averti formé à Paris, parut à Jean XXII être l'homme capable de remédier aux maux dans ces contrées. Jacques Fournier²⁸, nommé évêque de Pamiers en 1317, ne déçut pas. A peine deux ans après son avènement, l'inquisition s'installa le 10 décembre 1318 de façon formelle à Pamiers, de concert avec l'inquisiteur dominicain de Carcassonne, Jean de Beaune, successeur de Geoffroy d'Ablis, et conformément au décret *Multorum*, conclu durant le concile de Vienne en 1312²⁹. Ce décret attribue à l'inquisition monastique et à l'évêque du diocèse en question des pouvoirs égaux et mutuellement subordonnés, cela aussi bien dans le souci de faire cesser les conflits survenus entre les deux partenaires que de légaliser les dispositions antérieures.

montagneuses d'Ax et de Montaillou. Lors des dépositions devant Jacques Fournier, une vingtaine d'années après, le souvenir de cet inquisiteur étaient encore bien vivant.

28. A propos de Jacques Fournier, voir la dernière étude parue : Jacques PAUL, «Jacques Fournier inquisiteur», *Cahiers de Fanjeaux*, 26 (1991), p. 39-67.

29. A propos du concile de Vienne, voir Jean LECLERC, *Vienne*, Paris : Editions de l'Orante (Histoires des Conciles Œcuméniques 8), 1964 ; Ewald MÜLLER, *Das Konzil von Vienne 1311-1312*, Münster : Verlag der Aschendorffschen Verlagsbuchhandlung, 1934.

Assisté par le substitut de l'inquisiteur de Carcassonne, frère Gaillard de Pomiès, dominicain de Pamiers, l'évêque, dont le zèle investigator éclipsait complètement la personne de son lieutenant, développait une activité impressionnante³⁰: infatigable, incorruptible, il suivait la moindre trace d'hérésie, dénouait, mettait à nu. Ensuite les interrogatoires, un, deux, trois... Quelque répit, quelque «temps de réflexion», et de nouveaux interrogatoires... En plus de ses tâches épiscopales ordinaires, Jacques Fournier aligna ainsi entre le 15 juillet 1318 et le 9 octobre 1325 pas moins de 370 journées de séances au cours desquelles, 578 fois, des témoins ou des prévenus comparurent. Du fait que sur 97 cas, qui impliquèrent 114 personnes inculpées, nous totalisons 418 interrogatoires, nous constatons que chaque prévenu se présenta plusieurs fois devant ses juges. (Le vaudois Raymond de Sainte-Foy parut à lui seul plus de vingt fois !) L'année la plus chargée fut celle de 1320, durant laquelle le tribunal siégea 106 jours. Le nombre de 160 dépositions de témoins pourrait apparaître assez bas par rapport aux 418 interrogatoires. Il faut souligner cependant que les accusés étaient portés à témoigner mutuellement l'un contre l'autre, un procédé qui s'inscrit à merveille dans la stratégie générale de l'inquisition, afin de briser autant que possible la solidarité entre les inculpés. Si l'immense majorité des 114 inculpés (dont 48 femmes) font partie d'une couche sociale des plus modestes, ce fait s'accorde bien avec ce que nous savons au sujet de la stratification sociale à l'intérieur de la circonscription inquisitoriale. Cette circonscription se caractérise en effet par une disproportion très nette entre les contrées montagneuses et la plaine : sur 114 individus, 92 sont originaires du haut pays, et la plupart est entrée d'une manière ou de l'autre en contact avec le catharisme.

Les peines sont prononcées par l'évêque de Pamiers, d'entente avec l'inquisiteur de Carcassonne ; le sort de 64 condamnés nous est connu : les impénitents et les hérétiques obstinés étaient livrés au bras séculier et brûlés. Nous avons connaissance de cinq cas. 26 condamnés, surtout des cas de résipiscence, furent voués au mur étroit, les mains et pieds chargés de fer dans une cellule

30. Selon Jean-Marie VIDAL, *Le tribunal d'inquisition de Pamiers*, Toulouse : Privat (Extrait des Annales de Saint-Louis-des-Français 8, 9 et 10, 1904-1905), 1906. Du fait que nos sources ne sont pas complètes, il se peut que les chiffres avancés doivent être revisés à la hausse.

exiguë où la lumière ne pénétrait que par une lucarne placée très haut. Une vingtaine de condamnés bénéficièrent du mur large, pour une durée temporaire, avec une certaine liberté de mouvement dans l'enceinte de la forteresse. Il s'agit de personnes qui se sont dénoncées elles-mêmes ou n'ont opposé aucune résistance à l'inquisition. La bonne conduite et le repentir offrent l'espoir d'un allégement de la peine : Le mur étroit peut être remplacé par le mur large, et celui-ci par le port des croix jaunes, signe d'infamie, attaché bien visiblement sur les vêtements. Le port des croix (huit cas auxquels s'ajoutent vingt qui en bénéficiaient en échange d'une libération avant terme) étaient accompagné d'un dosage individuel de fréquentations de sacrements, de jeûnes, de pèlerinages, d'aumônes, de flagellations, etc.

Après le départ de Jacques Fournier pour de nouvelles tâches (il prend en charge le diocèse de Mirepoix en 1326), l'inquisition de Pamiers semble s'éteindre sous la direction de successeurs peu zélés.

Voici pour le cadre brut. Mais un personnage comme Jacques Fournier se laisse-t-il définir par le nombre de prévenus, de condamnés et le chiffre de cinq peines capitales, si affreuses soient-elles ? En suivant les quelques 400 interrogatoires dont nous parlent les sources³¹, on est à tour de rôle attiré et repoussé par Jacques Fournier, et c'est là toute la difficulté de parler inquisition. Nous sommes attirés par le souci pastoral indéniable de l'évêque Fournier (une qualité qui le distingue de la plupart de ses collègues inquisiteurs). Comment passer sous silence ces plus de vingt comparutions pendant lesquelles l'évêque s'efforça d'ébranler les convictions (à ses yeux hérétiques) du diacre vaugeois Raymond de Sainte-Foy ? Comment expliquer les semaines, voire mois d'âpres discussions théologiques entre Fournier et le juif Baruch, accusé d'être revenu au judaïsme après un baptême pourtant forcé, sinon par ce souci pastoral, qui pousse l'évêque à mettre en œuvre tout son savoir théologique et tout son art rhétorique pour faire renoncer les accusés à leurs erreurs, ceci pour le salut de leurs âmes. Jacques Fournier ne juge pas à la légère. Il cherche — sinon à comprendre (cela serait sans doute

31. Les registres de Fournier nous donnent — bien qu'altéré par un certain nombre d'étapes intermédiaires qui s'insèrent entre l'événement et nos documents, telles la saisie des interrogatoires et leur rédaction par un greffier, la traduction en latin, des amendements — un certain aperçu du face à face de l'accusé et de son juge.

trop demander et tomber dans le piège de l'anachronisme) — au moins à convaincre. Dans le cadre de son temps et de son office, c'est ici qu'il faut chercher le côté humain de cet homme.

D'autre part, comment ne pas se heurter aux limites étroites de la vision du monde de Jacques Fournier : le suspect, une fois pris dans les rouages de l'appareil inquisitorial dressé par *l'inquisiteur* Fournier, n'a aucune possibilité d'en sortir indemne, car avant toute ouverture de procédure, Fournier a accumulé suffisamment de matériel pour s'être convaincu de la culpabilité de son client. Nier équivaudrait pour celui-ci à être classé parmi les hérétiques impénitents, et à encourir la peine de mort. Nous nous rendons compte que, de plus, Fournier reste inconscient de l'immense écart culturel qui le sépare des gens qu'il interroge ; ceux-ci s'enlisent dans ses raisonnements théologiques et finissent par passer pour hérétiques sans l'être («L'inquisition crée les hérésies !»).

Cependant, comment s'offusquer devant la vision du monde d'un homme du XIV^e siècle, lorsque la largesse d'esprit qu'on aimerait chercher chez lui fait si cruellement défaut dans le nôtre ? Ainsi, toute comparaison de l'inquisition avec les appareils répressifs de notre ère pèche par anachronisme, car cela signifierait chercher dans une époque ce qui n'y est pas³².

3. *Le curé Pierre Clergue et le réveil cathare à Montaillou*

Le registre d'inquisition de Jacques Fournier est un document tout à fait fascinant, mais qu'il s'agit également de prendre avec des gants. Il nous catapulte brusquement dans la vie quotidienne de la Haute Ariège au début du XIV^e siècle. La parole est largement donnée (malheureusement pour eux !) aux habitants du village de Montaillou. Au fil des interrogatoires, habilement menés par un évêque déterminé à débusquer la vérité, des personnages, voire des personnalités, se révèlent à l'historien tombé sous le charme. Le curé Pierre Clergue appartient indubitablement à la catégorie des personnalités. Tous les gens du village ont eu affaire à lui, et il est mentionné assez fréquemment par

32. Dans ce contexte, il est significatif que Raymond de Sainte-Foy lui-même, qui en qualité de diacre de la secte des vaudois finira ses jours sur le bûcher, est tout à fait favorable à la répression des cathares par l'inquisition.

des habitants d'autres villes et villages des diocèses de Carcassonne et Pamiers. La prudence reste cependant de mise quant aux informations prodiguées si généreusement par la source; les protagonistes ne sont pas tranquillement assis au coin du feu, à raconter leur vie à leurs petits enfants. Ce sont des hommes et des femmes traqués, qui doivent avant tout tâcher d'échapper aux rouages infernaux de l'inquisition. Dans de telles conditions, la vérité est un poisson qui glisse sans cesse entre les mains de Jacques Fournier comme entre les nôtres. Nous sommes du même côté du pupitre que lui, que nous le voulions ou non.

Dans le cas de Pierre Clergue, un voile supplémentaire s'oppose à notre appréhension du personnage. En effet, aucune déposition ne nous est parvenue. C'est donc à travers la mémoire de ses contemporains que nous sont connus ses actes et ses paroles, parfois citées en style direct. Il arrive pourtant que les témoignages se recoupent assez exactement, ce qui nous permet d'atteindre à une certaine fidélité dans la reconstitution.

Les premières traces remontent à peu avant 1300: Pierre est alors curé (*rector*) de Montaillou, et la jeune veuve du châtelain, Béatrice de Roquefort (passée à la postérité sous son nom de jeune fille, Béatrice de Planissoles), vient se confesser à lui. Voici le récit qu'elle en fait à l'évêque après plus de vingt années: «Dès que je fus agenouillée devant lui, il m'embrassa, me disant qu'il n'y avait femme au monde qu'il aimât plus que moi. Dans ma stupéfaction, je partis sans m'être confessée.» (RF 1, p. 267) Pendant les trois mois qui suivent, Pierre développe à Béatrice une théorie sur le mariage qui sent fortement le fagot. Tout acte charnel est péché (concept cathare); or, le sacrement du mariage administré par l'Eglise catholique pour la pompe du siècle ôte aux croyants la conscience du péché charnel dans le cadre conjugal. Il en résulte, selon Pierre, que l'on pèche même plus gravement avec son mari qu'avec d'autres hommes, qu'ils soient prêtres ou non, parce qu'on ne s'en rend alors pas compte! L'inceste³³ lui-même n'est pas plus grave aux yeux de Dieu, car c'est en fait l'Eglise catholique (encore elle) qui a prohibé ces relations afin d'éviter que des frères ne s'entretuent pour une jolie sœur. Et il vaudrait mieux, poursuit le curé, que les frères puissent épouser les sœurs, afin que la maison ne se ruine pas à

33. Au sens large que lui donne le Moyen Age: avoir des relations sexuelles avec un parent (jusqu'au deuxième degré) d'un partenaire (ancien ou actuel) est considéré incestueux.

constituer des dots. Et Béatrice de conclure : «et, avec ces propos et bien d'autres, il m'influença au point que, dans l'octave des saints Pierre et Paul, je me donnai à lui une nuit chez moi» (RF 1, p. 267-268).

La liaison dure environ deux ans, pendant lesquels le curé nourrit son amie d'une théologie cathare relativement fidèle aux enseignements des frères Authié. Tout cela est interrompu par le remariage de l'ex-châtelaine de Montaillou, qui suit son nouvel époux en plaine, au grand regret de Pierre. Ce dernier, peut-être pour ne pas admettre qu'il va se languir de Béatrice, déplore que dans ce «pays d'en-bas», elle n'aura «pas de bons chrétiens³⁴ pour sauver son âme» (RF 1, p. 273). Les amants allaient se voir au moins par deux fois encore, lors de visites du curé, l'une à l'occasion d'un synode à Pamiers en 1308 (RF 1, p. 274, 277). Le dernier contact dont Béatrice fait mention consiste en deux présents de valeur envoyés par Pierre : un flacon gravé et du sucre (RF 1, p. 275).

C'est ensuite dans d'autres interrogatoires qu'il faut poursuivre la recherche. Pour les années que nous venons de parcourir, de multiples témoignages prouvent que le catharisme du curé ne se limitait pas à la théorie. S'il demeure plus prudent que ses frères, on chuchote pourtant à Montaillou qu'il a eu en sa possession un «calendrier des hérétiques³⁵» (RF 1, p. 310, 342, 370; 3, p. 898), et qu'il a échangé des cadeaux avec le parfait Guillaume Authié (RF 1, p. 342; 2, p. 473, 479). Il aurait aidé deux parfaits à fuir, la nuit où l'inquisition a fait brûler la maison d'Arnaud Fort (RF 3, p. 804); il est de guet sur le sentier qui mène au village pendant l'hérétication³⁶ de Raimond Banqui (RF 2, p. 418-19); d'ailleurs, la maison Clergue est vantée comme une «bonne et riche maison» par les frères Authié, qui ont l'habitude de s'y restaurer (RF 2, p. 579). Quant à Pierre de Tignac, autre parfait, il ne fait pas de mystères devant un villageois d'Ax tout ébahi : «Si seulement tous les curés du monde étaient comme celui de Montaillou ! Nous n'aurions à avoir peur d'aucun curé, si tous étaient comme celui-là !» (RF 1, p. 361-362) Mais l'activité principale de Pierre demeure une

34. De parfaits cathares.

35. C'est à dire un livre s'ouvrant sur un calendrier et suivi d'un évangile.

36. Synonyme de *consolamentum*: rite cathare majeur rappelant l'absolution catholique.

protection discrète des hérétiques comme de lui-même, qu'il assure en feignant l'ignorance devant ses paroissiens. «Tais-toi, tais-toi, tu ne sais pas ce que tu dis. Il n'y pas d'hérétiques³⁷ dans le pays ; et s'il y en avait, on les trouverait bien» sermonne-t-il Fabrissa den Riba lorsqu'elle vient lui confesser sa présence à une hérétication ! (RF 1, p. 319)

Mais voilà qu'au courant de l'année 1305, les parfaits Jacques Authié (le fils de Pierre Authié) et Prades Tavernier, deux familiers de Montaillou, sont arrêtés par l'inquisition de Carcassonne. C'est le début du processus qui mènera le curé et sa famille à leur perte. Pierre Clergue commence par s'ériger en protecteur des croyants menacés par l'inquisition. Seulement, pour pouvoir tenir ce rôle efficacement, il faudrait être blanc comme neige en matière d'hérésie... Alors commence une infâme série de chantages qui amène Clergue à jouer un double rôle d'agent de Carcassonne et de protecteur d'hérétiques ; double rôle qui allait faire sa puissance tout comme sa vulnérabilité. A la fin de l'été 1309³⁸, coup de filet : tous les Montalionais adultes sont arrêtés. La plupart seront petit à petit relâchés, peut-être grâce aux relations de la famille Clergue. Voici l'expérience qu'en fait Guillemette Benet, cathare convaincue qui a adoré les parfaits, leur a donné des aumônes, a «fait convention avec eux d'être reçue à sa mort» dans le rite du *consolamentum* et s'est assurée de l'accomplissement de ce même rite pour son défunt mari. Pierre Clergue vient la voir au «Mur» de Carcassonne et l'avertit «de bien [se] garder de déposer quelque chose en cette matière [d'hérésie] contre lui-même ou d'autres personnes de sa maison, car si [elle] le fai[t], il [lui] arriver[a] malheur. Si [elle] ne di[t] rien contre lui-même ou d'autres personnes de sa maison, il fer[a] tant qu'[elle] sortir[a] du Mur.» Guillemette, effrayée, s'y tient, et elle peut rentrer à Montaillou. Lorsque quelque temps plus tard elle reçoit une citation à comparaître pour entendre sa sentence, Pierre l'excuse auprès de l'inquisiteur en invoquant un accident (RF 2, p. 473). Elle ne sera plus inquiétée jusqu'à ce que Jacques Fournier s'intéresse au passé de Montaillou. En 1321, elle sera alors condamnée à la prison perpétuelle, aux fers,

37. Au sens restrictif de «parfaits».

38. Date controversée ; la mienne est également celle de Matthias Benad, qui, dans son récent ouvrage *Domus und Religion in Montaillou* (cité note 8), éclaire bien des points obscurs dans la chronologie.

au pain et à l'eau³⁹. Sursis important tout de même que celui que lui a procuré le recteur !

Mieux vaut en tout cas être de ses amis que de ses ennemis. En 1308 déjà, il fait couper la langue à Mengarde Maurs par l'inquisition de Carcassonne (elle en aura trop dit sur les Clergue...) et détenir plusieurs membres de la famille par le même biais. Et la situation s'envenime ; des haines implacables s'allument. Guillaume Maurs, bien des années plus tard, raconte à Jacques Fournier (RF 3, p. 803) :

Il (Pierre Clergue) me répondit qu'il ferait pourrir au Mur de Carcassonne mon père, mon frère, moi et tous ceux de ma maison, et ferait tant qu'ils ne reviendraient plus à Montaillou, et n'y causeraient plus de tort ni de gêne à personne. Je lui répondis que je quitterais le pays, mais qu'auparavant, je me vengerais de lui, et qu'il se garde de moi et de tous ceux qui étaient pour moi, car, si je le pouvais, je le tuerais, ce serait lui ou moi.

On en arrive à une situation extrêmement tendue, où chacun devant l'inquisiteur est en mesure de perdre chacun, tout en se perdant soi-même. C'est grâce à ce fragile équilibre que, avant que l'habileté d'un Jacques Fournier n'intervienne, le curé cathare de Montaillou s'en tirera encore à bon compte. Les témoignages, pour les années 1310-1320, se font beaucoup plus rares, probablement en raison du ralentissement (pour ne pas dire la cessation) des activités hérétiques dû à la disparition des parfaits, ainsi que de la peur qui incite chacun à se dissimuler. On voit Pierre Clergue pour la dernière fois en liberté à la foire de Foix en 1318, où il avertit un villageois de Quié que ce dernier a été dénoncé ; deux ans plus tard, des croyants exilés en Catalogne apprennent aux dernières nouvelles qu'«il est appelé "le petit évêque" et détruit tout le pays pour l'inquisition» (RF 3, p. 968).

Là où l'on est par contre bien renseigné, c'est sur les activités donjuanesques du curé, dont la liaison avec Béatrice n'était qu'un avant-goût. Entre 1313 et son arrestation en 1320, il comptabilise neuf maîtresses, en sollicite en tout cas deux infructueusement, et le bruit court qu'il en aurait d'autres encore à Ax-les-Thermes. Pour Grazide Lizier, il demande même à la mère la permission de la déflorer, en récompense de quoi il lui

39. Philippus A. LIMBORCH, «Inquisitionis Tholosanae ab anno Christi 1307 usque ad annum 1323», in *Historia Inquisitionis*, Amsterdam, 1692.

trouvera par la suite un bon parti (RF 1, p. 299, 320). Plusieurs Montalionaises le décrivent à Jacques Fournier dans toute son arrogance, lançant aux femmes qui passent dans la rue qu'il ne croirait pas pécher en les «connaissant charnellement», et que «connaître charnellement une femme, à moins que ce ne soit la mère ou la sœur de celui qui la conna[ît], n'[est] pas un péché» (RF 2, p.472-473, 481, 527-528). Les femmes ont beau tenter de lui montrer leur scepticisme quant à cette théorie, c'est en général lui qui a le dernier mot.

On ne connaît rien des circonstances de son arrestation. Ce qui est par contre certain, c'est qu'il est mort entre le 29 septembre et le 10 octobre 1321, après avoir été prisonnier à Pamiers pendant un an et trois mois (RF 2, p. 505). Cela ferait remonter l'arrestation déjà avant les premiers aveux de Béatrice de Planissoles (août 1320). Quelles pouvaient bien être les intentions de l'évêque concernant Pierre Clergue de Montaillou ? Il avait dans ce curé un cas pour le moins préoccupant ! Il paraît de ce fait peu probable que Pierre n'ait pas été interrogé durant les quinze mois qu'il a été gardé à Pamiers. Peut-être s'est-il obstinément tu, comme veut le faire croire son frère Bernard aux autres Montalionais prisonniers ? (RF 2, p. 505) Serait-il mort d'avoir été torturé ? Jacques Fournier semble avoir préféré la torture psychologique ; la possibilité souvent laissée aux prisonniers de se parler pouvait s'avérer un moyen efficace d'en savoir plus à l'interrogatoire suivant. Le 3 avril 1321, on voit Pierre, libre de ses mouvements dans l'enceinte de la forteresse, passer devant la prison d'une Montalionaise et lui demander si elle a avoué (RF 2, p. 428). Mais l'évêque n'a apparemment rien tiré de lui, ou du moins n'avons nous pas accès à sa déposition ; peut-être a-t-elle eu droit à un traitement spécial. En tout cas, cet hérétique, en sa double qualité de prêtre passablement instruit et de collaborateur de l'inquisition, devait poser une énigme plutôt embarrassante à Jacques Fournier.

Ce sont avant tout les prouesses donjuanesques de ce curé de montagne qui ont choqué les historiens. Jean-Marie Vidal s'en offusque, et Jean Duvernoy lui colle l'étiquette réductrice de «paillard effréné». Quant à Emmanuel Le Roy Ladurie, il s'en délecte et se perd dans la comptabilité des maîtresses⁴⁰. En ce

40. J.-M. Vidal, *Le tribunal d'inquisition de Pamiers* (cité note 30), p. 114, 121, 128-29 ; E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 222 sq.

qui concerne la chasteté des prêtres, il faut savoir qu'elle n'était pas règle absolue dans l'Occitanie médiévale. En cette terre de troubadours, les mœurs étaient relativement libérées ; la possibilité pour les prêtres de contracter un mariage légal (quoique différent de celui des laïcs) ainsi que la pratique largement répandue du concubinage en sont la preuve. C'est surtout par le nombre de ses conquêtes et par ses justifications peu orthodoxes que Pierre Clergue se signale. Tout le problème est de savoir si ses convictions hérétiques sont à l'origine de sa grande liberté morale ou si au contraire elles ne lui servent que de justification facile pour ses actes.

On pourrait imaginer que Pierre Clergue soit devenu curé partie par un opportunisme dépourvu de scrupules et partie pour servir les intérêts de la foi cathare ; l'élaboration d'un réseau de relations à la cour de Foix et auprès de l'inquisition de Carcassonne irait dans le même sens. Sa position de curé, épaulée encore par la fonction de bayle⁴¹ de son frère Bernard, lui permet d'exercer contrôle et influence sur tout le pays alentour (rappelons que Montaillou est dépourvu de châtelain depuis la fin du siècle précédent). Elle signifie également posséder une forte emprise sur l'esprit des gens simples : «parce qu'il était prêtre, je croyais qu'il disait vrai» (RF 1, p. 272-73)⁴². Le Roy Ladurie s'intéresse peu aux dimensions religieuses du problème, ce qui est une grave erreur dans le cas d'une époque où le souci du salut de l'âme est omniprésent. Si Pierre Clergue était un esprit indépendant, c'est tout de même une aberration que de parler de «Nietzschéisme anomique» [sic!] à son sujet⁴³. Laissons peut-être Béatrice nous raconter la dernière visite du curé pour nous aider à comprendre ce personnage ambigu : «[...] il me dit aussi qu'il tenait bien sous ses pieds les gens de Montaillou par l'inquisition. Je lui répondis : "Comment cela ! Vous persécutez maintenant les bons chrétiens et leurs croyants, vous qui d'habitude leur voulez tant de bien ?" Il me répondit qu'il continuait à leur vouloir du bien, mais qu'il voulait se venger des manants de l'endroit, qui le haïssaient, de la manière qu'il le pouvait, et

41. Représentant local du Comte de Foix, détenteur d'un pouvoir judiciaire.

42. Cette affirmation, devant le tribunal d'Inquisition de Pamiers, est probablement une façon de se disculper ; néanmoins, le seul fait qu'elle soit plausible est déjà suffisamment parlant.

43. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, p. 255.

qu'ensuite il s'en arrangerait bien avec Dieu» (RF 1, p. 277). Ce sont là les paroles d'un homme aigri, devenu cynique. Mais même si la vengeance et la lutte pour la survie priment désormais sur le souci du salut de l'âme, Pierre reste cathare de cœur. Et le fait qu'il ait pris la peine d'exposer les principes de cette religion en détail à l'une des seules personnes à laquelle il se soit jamais attaché semble témoigner de l'importance qu'il leur a accordée.

4. *Le berger Pierre Maury et l'exil en Espagne*

Lorsqu'il est arrêté par l'inquisition, en 1324, peu de temps après Bélibaste, dernier parfait cathare⁴⁴, Pierre Maury, berger d'origine montalionaise, est âgé d'environ 40 ans. Il est longuement interrogé par Jacques Fournier, alors juge à Pamiers, puis condamné au mur strict. Il est sans doute mort en prison.

La déposition du berger Pierre Maury (RF 3, p. 914-1032) se présente à première vue comme un long monologue, mais une seconde lecture permet de remarquer que des questions ont sans doute été posées, mais non reportées sur le procès-verbal. Sans nous étendre sur le problème, rappelons ici qu'il s'agissait d'un interrogatoire guidé par une grille de questions, dont le but premier était de mettre en lumière les agissements et croyances des hérétiques. Nous avons donc affaire à des aveux, même si la déposition du berger Pierre Maury est surprenante à plusieurs égards. L'accusé semble volontiers prolixie, fournit de nombreux détails et sa déposition est — comparée à d'autres — très volumineuse. Pierre Maury était-il, aux yeux de Jacques Fournier, un «cas» particulier ?

Sa confession, qui ne suit pas un ordre chronologique strict — ce qui rend toute datation rigoureuse impossible, hormis le recouplement avec quelques événements «officiels» (arrestations, exécutions) — permet néanmoins de reconstituer une biographie de Pierre Maury dès les premières années du XIV^e siècle, alors qu'il était âgé de 18 ans environ. On peut distinguer plusieurs

44. Les Cathares distinguaient entre les simples croyants et les parfaits, sorte de Cathares supérieurs, véritables détenteurs du savoir et de la théologie cathare. Eux seuls étaient habilités à prêcher et à exercer certains rites et sacrements cathares (p.ex. hérétiquer un mourant). Généralement itinérants, ils avaient droit au respect et à l'hospitalité, c'est à dire à leur entretien de manière générale, de la part de leurs fidèles. Ils étaient supposés mener une vie pauvre et chaste.

étapes : le départ de la maison paternelle et sa conversion au catharisme (1302-1306), puis la période jusqu'à son départ pour l'Aragon (1306-1310) et enfin, son exil jusqu'à son arrestation (1311-1324).

Dès 1302 environ, après avoir quitté ses parents et Montaillou, le destin de Pierre Maury semble se lier étroitement au catharisme⁴⁵, en particulier par le biais des parfaits de cette croyance. Alors qu'il réside et travaille non loin de Montaillou, chez Peyre, dont la maison est apparemment un véritable «nid» de cathares, Pierre rencontre un hérétique cathare parfait : Pierre Authié. C'est auprès de cet homme que Pierre Maury se convertit, avec respect et sincérité apparemment, mais non sans questions. Puis, au fil des rencontres qu'il fait dans cette maison, Pierre reçoit une véritable instruction religieuse des dogmes et rites cathares : prêches, partage du pain bénit (Cène cathare), *melhorer* (sécurisation des hérétiques), etc...

C'est également à cette époque qu'il fait connaissance de la famille Bélibaste, dont un des fils, futur parfait cathare, jouera un rôle considérable dans la vie de Pierre. Son séjour chez Peyre se termine abruptement : deux des parfaits rencontrés dans la maison de son employeur sont arrêtés, ce qui incite la maisonnée Peyre à prendre les devants et d'aller se confesser auprès du pape à Avignon. Pierre refuse d'en faire autant, et voit ainsi ses moutons confisqués, et, au retour des repentis, il est chassé sans pouvoir récupérer son bien ni être payé.

Suivent les années où il s'engage chez différents propriétaires de moutons pour garder leurs animaux⁴⁶. Apparemment, Pierre Maury gérait bien ses affaires ; parfois pauvre, jamais indigent, il avait souvent de quoi investir pour acheter des animaux en propre ou compléter un troupeau. A plusieurs reprises pourtant, comme chez les Peyre, il perdra tous ses biens.

Dès 1310 environ, Pierre s'installe en Aragon. L'inquisition était-elle seul motif du départ de Pierre Maury ? Lui-même d'ailleurs ne parle pas d'exil. A l'entendre, ce sont simplement les

45. Selon une première déposition, Pierre aurait rencontré des hérétiques à Montaillou déjà. D'ailleurs, on peut supposer qu'il est issu d'une famille «catharisante», probablement autant par anticléricalisme que par conviction...

46. Cette période, comme d'autres d'ailleurs, est émaillée d'aventures amoureuses. Il lui arrivera même d'avoir une compagne dans les pâturages, au grand dam de ses coreligionnaires.

pâtrages de son employeur qui se trouvaient dans cette région, et il ne fait état d'aucune rupture ou d'un changement dans ses habitudes. Il est vrai qu'il effectue de nombreux voyages du côté français — ce qui étonne plus d'un au vu des grands risques qu'il court à chaque fois. Cependant, l'inquisition est certainement pour quelque chose⁴⁷ dans son installation progressive en Aragon. En effet, deux ans auparavant, Pierre avait été interrogé une première fois, accusé d'avoir reçu des hérétiques. Un alibi lui permit d'en réchapper.

De plus, il se trouve déjà en Aragon lorsqu'il apprend que tout le village de Montaillou a été arrêté, en 1309, par l'inquisition. Plus tard, son frère Jean lui rapporte que, ayant perdu tous leurs biens, leurs parents sont réduits à la mendicité. Lorsque les sentences⁴⁸ commencent à être exécutées (dès 1309/1310), plusieurs Montalionais prennent le chemin de l'exil.

En Aragon, Pierre Maury ne change guère d'occupation : d'employeur en employeur il fait paître des moutons, relativement solitaire et nomade. Il retrouve Guillaume Bélibaste, lequel est devenu entre-temps un parfait cathare. Maury l'aide à plusieurs reprises, et va jusqu'à l'entretenir. Au travers de la déposition, se dégage l'image d'un Bélibaste profiteur et trompeur. Mis en garde par son frère Jean, Pierre déclare cependant l'avoir fait tout ce qu'il a fait pour Bélibaste par amour. Cette générosité, de cœur mais aussi de bourse, est une autre caractéristique de Pierre Maury.

Vers 1315, toujours en Aragon, Pierre rencontre des fugitifs de Montaillou. Installés là depuis 1310 environ, ils sont heureux d'être mis en contact avec un parfait que Pierre s'empresse de leur faire connaître. Bélibaste devient ainsi le point de chute «religieux» de la «diaspora montalionaise», alors que c'est Pierre qui assure pour une grande part la cohésion et le règlement des conflits du groupe, dont l'équilibre est précaire.

47. Malgré l'évidence des apparences, les motifs économiques ne sont pas à exclure complètement.

48. Destructions des maisons, saisie des biens, port de croix jaunes, etc... Il est à noter ici que, contrairement à son frère cadet Jean, Pierre est touché beaucoup plus indirectement par les «méfaits» de l'Inquisition (abstraction faite, bien sûr, de sa fin); lorsqu'il perd ses biens c'est plus souvent en raison de la simple malhonnêteté (peut-être générée en partie par l'inquisition) de ses employeurs ou amis. Jean, par contre, a vécu l'arrestation du village de Montaillou en 1309 et il a vu ses parents dépossédés de tout, les maisons détruites, les biens brûlés.

Il s'oppose ainsi au meurtre d'une jeune exilée, dont le comportement hystérique risque de compromettre leur sécurité. Il agit de même lorsque c'est son frère Jean qui est vu comme un danger potentiel pour le groupe. Par contre, aucun des exilés ne se méfie d'Arnaud Sicre, lequel infiltre le groupe, à l'instar d'un espion moderne, mais de façon presque naïve et bien maladroite. Pendant ce temps, les exilés dirigent leur peur sur Pierre : ses fréquents trajets par les Pyrénées, qui le conduisent parfois jusque du côté français, constituent, à leurs yeux, un danger objectif : s'il est arrêté, tous seront dénoncés. Pour le sédentarisier, Bélibaste le pousse à épouser Raymonde, sa propre compagne. (Une autre raison pour ce mariage, mais inavouable, est la grossesse de Raymonde ; Bélibaste en tant que parfait est sensé vivre chastement, il faut donc un géniteur officiel pour son enfant.) Pierre accepte, non sans hésitations, et s'engage à subvenir à l'entretien d'un éventuel enfant. Le mariage sera à peine consommé, et Bélibaste, qui décidément ne supporte pas de voir sa Raymonde avec un autre homme, prononce le divorce quelque 48 heures après les épousailles ! Cet épisode digne d'un roman de gare illustre particulièrement bien le bonhomme Bélibaste.

A noter que les exilés ne sont pas dupes et regrettent les parfaits de la trempe d'un Authié, par exemple, mais faute de mieux... En tous les cas, l'autorité spirituelle de Bélibaste ne semble pas avoir été remise en question par ses ouailles.

Arnaud Sicre, lui, ne perd pas son temps. Il met en place le piège qui perdra Bélibaste et tous ses compagnons : sous prétexte d'un mariage cathare que seul un parfait peut célébrer — et Bélibaste est le dernier tenant du titre — Arnaud Sicre incite celui-ci à entreprendre un voyage qui les mènera dans une région où Jacques Fournier peut intervenir. Pierre Maury et un de ses frères seront également du voyage, au cours duquel Bélibaste sera arrêté. Plus tard, il sera condamné au bûcher. Nous sommes en 1322. Pierre, libéré — car Arnaud Sicre «n'a rien contre lui» — s'empresse de retourner en Aragon avertir les autres. Il se préoccupe du sort de chacun, particulièrement de Raymonde et de son fils, auxquels il remet une importante somme d'argent. Puis, en juin 1324, il sera à son tour arrêté en Espagne. Après un premier interrogatoire, il est transféré à Carcassonne, où Jacques Fournier se penchera, tel un entomologiste découvrant un curieux insecte, sur le cas de Pierre Maury, simple berger, hérétique cathare.

Mais qui était donc Pierre Maury ? Etait-il ce «bon berger» dont parle Le Roy Ladurie ?⁴⁹ Il est certain que les preuves de sa générosité et même de bonté ne manquent pas (ainsi il ne refusera pas de faire l'aumône, aidera ses proches que ce soit en donnant de l'argent ou de la nourriture, etc...). Mais au travers du registre d'inquisition apparaît un personnage moins simple que ne l'évoque l'étiquette de «bon berger».

Il est par exemple intéressant de noter que Pierre Maury fait preuve d'esprit critique vis-à-vis de la croyance et des rites cathares, tels qu'ils lui sont présentés. En effet, il n'hésite pas à poser des questions, voire de véritablement interroger le parfait Pierre Authié (artisan de la conversion de Pierre). Si Pierre Maury est sans doute fidèle jusqu'à l'extrême, et dans sa foi et dans ses amitiés, il n'est pas «bête».

Ailleurs, on est frappé par l'indépendance et l'autonomie de Pierre Maury. Il quitte assez tôt ses parents, assure son propre entretien (et à plusieurs reprises, celui d'autres personnes), passe de longues périodes dans les pâturages en compagnie d'autres bergers. Dans l'exil, il s'occupe du groupe, en assure la cohésion mais sans s'y fondre ; et s'il ne semble rien pouvoir refuser à Bélibaste, celui-ci ne parvient pas à l'empêcher d'entreprendre ses «transhumances» qui le conduisent des deux côtés des Pyrénées. En effet, Pierre Maury n'a pas cessé ses voyages dans la région de Montaillou, au risque de se faire prendre et malgré la désapprobation générale de ses compagnons d'exil.

De même, s'il estime que le catharisme est la religion qui assure le salut de l'âme, il affirme en même temps qu'elle contient aussi des mensonges. Ce qui lui importe, c'est bien le salut de l'âme. De plus, Pierre Maury semble être un «homme de parole» avec un sens naturel — dans le sens qu'à aucun moment il ne théorise ou discute cet aspect — des responsabilités vis-à-vis de sa famille et de ses proches. Pierre Maury est étranger à tout discours et son comportement, ses attitudes, ne nous semblent pas dictées par obéissance à un quelconque «idéal cathare». L'hérésie cathare, ici, est finalement davantage une composante de son entourage relationnel et affectif, du tissu social dans lequel il évolue, qu'une règle de vie.

49. E. Le Roy Ladurie, *Montaillou*, chap. IV, «Les petits pâtres».

Faut-il dès lors adopter l'explication de la «mentalité pastorale»⁵⁰ chère à Le Roy Ladurie ? Nul doute que sa situation économique, familiale et sociale, ait joué un rôle. Cependant, Pierre Maury semble quand-même constituer une exception. Il ne s'agit pas d'en faire un héros, mais à l'instar de Jacques Fournier (qui lui a apparemment consacré beaucoup de temps...), son personnage, complexe, ne se prête pas à une interprétation simple et rapide, bien au contraire !

Mais il reste vrai que Pierre Maury, avant d'être un hérétique cathare, était d'abord un berger, un homme attaché à ses origines malgré son indépendance, à ses amis et sa famille. Il n'avait rien d'un fanatique, hormis son engagement extrême dans l'amitié, ni d'un pur esprit. Pierre Maury était simple mais pas quelconque et, pour son malheur, Jacques Fournier ne s'y est pas trompé...

Kathrin UTZ TREMP

Eva MAIER, Georg MODESTIN,
Ruth PFEIFFER, Véronique WEZRANOWSKA-JACOT

50. *Ibid.*, chap. VII, «Mentalités pastorales».

